

Financer la solidarité

Projets
d'économie
locale
et sociale

2004



CAISSE D'ÉPARGNE

- 1 Edito
- 2 Les PELS, qu'est-ce que c'est ?
- 4 Quels sont les domaines d'intervention des PELS ?
- 6 Voyage en régions
- 8 Les PELS en quelques chiffres
- 12 Les PELS, comment ça marche ?
- 16 Au-delà des PELS



P pour **Projet**

les Caisses d'Épargne financent des initiatives, non une structure, dont la finalité contribue à renforcer la cohésion sociale

E pour **Économie**

les projets soutenus doivent générer une activité économique, directement ou indirectement

L pour **Locale**

les PELS sont des initiatives locales, se situant en priorité sur le territoire de chaque Caisse d'Épargne

S pour **Sociale**

les PELS concernent des personnes en recherche d'autonomie ou en situation de fragilité



Favoriser la création d'emplois, permettre à des personnes en difficulté d'être plus autonomes au quotidien, renforcer le lien social... fait partie de la vocation des Caisses d'Épargne.

Avec les projets d'économie locale et sociale, un dispositif sans équivalent dans notre pays, nous soutenons les initiatives d'hommes et de femmes qui déploient leur énergie à rendre notre société plus solidaire et à animer la vie locale. Nous donnons ce coup de pouce financier souvent indispensable à la concrétisation d'un projet. Ainsi, en quatre ans, sur l'ensemble du territoire national, nous avons investi plus de 130 millions d'euros pour la réalisation de près de 6 600 projets.

Le faire savoir, c'est pour nous une façon de rendre hommage à toutes les parties prenantes impliquées : les personnes bénéficiaires, les associations, les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, mais aussi les administrateurs de sociétés locales d'épargne de plus en plus engagés dans ce processus, ainsi que nos collaborateurs dont les compétences sont indispensables.

A tous, nous adressons nos plus vifs remerciements, et exprimons notre fierté de pouvoir, ensemble, aller au-delà de notre métier de banquier, au service du plus grand nombre.



Nicole Moreau,
Présidente de la Fédération Nationale
des Caisses d'Épargne



Charles Milhaud,
Président du directoire de la Caisse Nationale
des Caisses d'Épargne

2 350
projets

financés en 2004

50,6
millions d'euros

engagés en 2004

Création d'entreprises :

5 000
emplois

générés depuis 2001

Micro-entrepreneurs :

+ de 28
millions d'euros

de crédits depuis 2001



Les PEELS, qu'est-ce que c'est ?

Les PEELS sont des initiatives locales d'intérêt général financées par les Caisses d'Épargne. Ils renouvellent, dans une dimension moderne, l'engagement fondateur de la banque en faveur de la société.

Un dispositif qui s'enracine

Confirmant l'engagement historique des Caisses d'Épargne, la loi du 25 juin 1999 qui les a dotées du statut coopératif a mis en place les projets d'économie locale et sociale (PELS), un dispositif unique dans le monde bancaire.

L'année 2004 témoigne à nouveau de l'ancrage et du développement des PELS, grâce à l'implication des 31 Caisses d'Épargne.

Toucher le plus grand nombre

Les PELS s'adressent à des personnes fragiles ou en quête d'autonomie : handicapés, personnes âgées ou malades, chômeurs de longue durée, personnes en rupture avec la société...

Toutefois, les financements PELS ne sont pas accordés aux particuliers en direct, mais aux organismes porteurs de projets. Une seule exception : les créateurs d'entreprise accompagnés par une structure spécialisée bénéficient d'un soutien direct.

L'évaluation des PELS : un grand pas en avant !

En un an, plus de 80 % des Caisses d'Épargne ont lancé une démarche d'évaluation, qui permet d'apprécier la contribution des projets financés à la cohésion sociale. Après avoir été formés, les évaluateurs, en grande majorité des administrateurs de sociétés locales d'épargne, rencontrent les porteurs de projets afin de s'assurer de la bonne réalisation du projet, et d'analyser les impacts pour les bénéficiaires...

Parallèlement, l'évaluation des PELS permet à la Caisse d'Épargne de renforcer ses liens avec les organismes soutenus et d'améliorer sa connaissance des besoins des populations les plus fragiles. Les premiers résultats consolidés sont attendus en 2005.

6 600
projets

financés depuis 2001

S'inscrire dans le concret

Pour servir ces objectifs, les Caisses d'Épargne s'appuient sur des spécialistes de terrain : les réseaux d'accompagnement des créateurs d'entreprise, les associations, les fondations, les organismes à but non lucratif, les entreprises d'insertion ou autres acteurs locaux comme les sociétés coopératives d'intérêt collectif. Ils formalisent l'expression des besoins des bénéficiaires finaux.

Les PELS se déclinent en quatre modes de financement : subvention, crédit, apport en capital et enfin apport en nature ou en compétences.

Préparer l'avenir

La gestion des PELS s'adapte à l'évolution des besoins de la société. Depuis 2004, afin d'être en cohérence avec la démarche de développement durable engagée par le Groupe Caisse d'Épargne, la préservation de l'environnement est intégrée dans l'analyse, la sélection et l'évaluation de chaque projet. Ainsi, un PELS ne doit pas avoir d'impact environnemental négatif.



Quels sont les domaines d'intervention des PEELS ?

L'emploi des personnes en marge du marché du travail ; l'autonomie des personnes socialement, physiquement ou psychologiquement fragilisées ; le rétablissement ou la réparation du lien social entre l'individu et la collectivité, tels sont les trois grands domaines d'intervention des PEELS. Avec une priorité : l'emploi.

L'emploi

Financer le créateur d'entreprise

Il s'agit d'accorder un crédit à des personnes en marge du marché du travail ou n'ayant pas accès aux circuits de financement pour leur permettre de créer ou reprendre une entreprise. Leur insertion bancaire est également facilitée : ouverture de compte, offre tarifaire spécifique... Ces micro-entrepreneurs doivent impérativement être accompagnés par un réseau professionnel.

Soutenir les professionnels de l'accompagnement

Les Caisses d'Épargne peuvent abonder des fonds de prêts d'honneur, des fonds de garantie, contribuer à des bourses de matériel, ou apporter une expertise humaine. Pour cela, des accords nationaux ont été conclus avec quatre grands réseaux d'accompagnement* : Adie, les Boutiques de Gestion, France Active et France Initiative Réseau.

* Voir page 14.

Insérer par l'emploi

Afin de donner plus de chances aux personnes sans emploi d'accéder au marché du travail, les Caisses d'Épargne soutiennent les projets d'associations ou d'entreprises d'insertion qui permettent d'acquérir des formations qualifiantes, de réapprendre à vivre dans un contexte professionnel et de s'approprier un métier.

L'autonomie

Maîtriser les savoirs de base

Les PELS permettent d'accéder aux apprentissages indispensables à la vie sociale : lire, écrire, compter, conduire, connaître les dispositifs d'accès aux soins et aux minima sociaux, gérer son budget et son compte en banque, maîtriser les nouvelles technologies...

Favoriser l'autonomie de la personne

Les PELS financent les initiatives destinées à préserver l'autonomie et la vie sociale des personnes âgées ou malades ou handicapées afin qu'elles puissent continuer à vivre à domicile, se déplacer en dépit de leur invalidité ou encore rompre l'isolement.

Satisfaire les besoins fondamentaux

Se loger, se nourrir, se déplacer, s'habiller... des nécessités absolues pour éviter l'exclusion. Les Caisses d'Épargne soutiennent les projets d'associations qui permettent aux plus démunis d'accéder à des conditions de vie acceptables.

Le lien social

Insérer par la culture et le sport

Les Caisses d'Épargne soutiennent les projets qui mobilisent des personnes isolées autour d'animations de quartiers, de manifestations sportives, voire de réalisations ou d'équipements préservant le patrimoine culturel.

Protéger l'environnement

La réhabilitation ou la protection de l'environnement peuvent faire l'objet d'un financement dans la mesure où le projet contribue à la cohésion sociale.

2005, année internationale du micro-crédit

Le 18 novembre 2004, l'ONU a déclaré officiellement 2005 l'année internationale du micro-crédit.

"Dans bien des pays, le micro-financement s'est révélé une arme efficace contre la misère et la faim.

Il permet d'améliorer réellement le sort des gens, surtout de ceux qui en ont le plus besoin",

a indiqué à cette occasion Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU.

Soutenant cette initiative, l'Institut Mondial des Caisses d'Épargne a affirmé dans une résolution que l'année 2005 du micro-crédit ouvre des opportunités "non seulement au crédit, mais également aux autres services financiers de base tels que l'épargne, les assurances et les moyens de paiement".

Voyage en régions

Caisse d'Épargne de Bourgogne

L'arbre de la connaissance

La forêt n'est pas seulement un sujet de sciences naturelles. Elle permet de comprendre de façon simple la notion de développement durable. Dans cette optique, l'association Forestiers du Monde, avec le soutien financier de la Caisse d'Épargne, a conçu à destination des instituteurs le guide pédagogique *Bâtir la forêt*. Il s'agit d'accompagner les écoliers dans un projet original : créer de véritables forêts biodiverses sur des terrains agricoles communaux. Cette initiative a fait se rencontrer écoliers du monde rural et de zones urbaines, qui sont ainsi passés ensemble de la théorie à la pratique pour se positionner comme acteurs d'un développement plus durable.

Forestiers du Monde

Témoignages de créateurs d'entreprise

Entre urgence et accomplissement de soi

Pour la majorité des créateurs bénéficiant de PELS, la création de leur propre emploi est l'unique solution :
"Je sais que ça ne va pas être facile mais mon but, c'est de sortir du RMI !"

"Vu que personne ne me donnait de travail, j'ai décidé de m'en donner tout seul."

"Moi, ce que je veux, c'est travailler !"

Pour d'autres, c'est l'opportunité de réaliser un projet :
"Ça faisait longtemps que je voulais me mettre à mon compte et un jour, je me suis lancé."

"Je n'avais jamais vraiment songé à être à mon compte. Le fait est que je n'ai jamais vraiment supporté d'avoir quelqu'un sur le dos."

Caisse d'Épargne de Flandre

Des couleurs sur les valeurs

Promouvoir des valeurs comme l'amitié, le partage, le respect, le savoir et la tolérance ne va pas toujours de soi. C'est pourtant ce challenge que l'association Art Com Ciel a su faire partager aux habitants de cinq quartiers sensibles de la périphérie lilloise. Sous l'impulsion de Hassane Naftaouaih, artiste peintre professionnel, 400 jeunes et adultes ont pu pratiquer gratuitement l'art pictural, avec le soutien de la Caisse d'Épargne, qui a financé l'achat des fournitures nécessaires. 150 œuvres ont été exposées en décembre 2004 à l'Hôtel de Ville. Sous le signe de "Lille Capitale européenne de la Culture en 2004", cette opération a rendu la culture accessible à tous.

Art Com Ciel

Caisse d'Épargne de Lorraine

Une coopérative pour franchir le cap

Marqué par une longue tradition industrielle, le bassin d'emplois est-mosellan reste fertile en initiatives de création d'entreprises. Mais beaucoup de micro-créateurs sont seuls et dépassés devant le nombre de décisions de nature juridique, comptable, financière, sociale, fiscale... à prendre. Coopérative d'activité et d'emploi, Cap Entreprendre est conçue comme un centre de ressources qui met ces expertises à disposition de ses adhérents. Elle aide le porteur de projet à tester la faisabilité de son dossier, l'accompagne dans sa prise de risque et lui octroie même un statut d'entrepreneur salarié de la coopérative. Soutenant cette démarche en liaison avec les acteurs locaux de l'emploi et du développement économique, la Caisse d'Épargne a accompagné le démarrage de Cap Entreprendre en finançant les moyens bureautiques et de communication.

Cap Entreprendre

Caisse d'Épargne de Bretagne

Communauté d'énergies

Il est tout à fait possible d'aider les populations les plus démunies à retrouver leur autonomie et de servir en même temps l'environnement au bénéfice de toute une région. Installée en Bretagne Sud, la communauté Emmaüs de Rédéné héberge 45 compagnons qui participent avec l'appui de trois salariés permanents à la récupération, au tri et à la valorisation des objets les plus divers et des déchets. Les nouvelles normes en la matière ont conduit l'association à revoir ses processus de travail et à moderniser ses équipements. Le PELS a contribué au financement d'un nouvel atelier de tri, de travaux d'étanchéité des sols et d'aménagement de la chaufferie à bois qui fournit aujourd'hui l'énergie des serres de la ville de Lorient.

Emmaüs

Caisse d'Épargne Ile-de-France Nord

Des perspectives pour mieux guérir

Basée à Montfermeil, l'association Horizon Cancer intervient au-delà des aspects purement médicaux, en s'attaquant aux difficultés des malades dans l'après-cancer. Pour reprendre confiance, ils ont besoin d'un réel soutien psychologique, mais aussi matériel, pour se réinsérer professionnellement, se reloger et éviter l'exclusion financière. 80 bénévoles défendent ainsi les droits des patients en assurant un lien téléphonique personnalisé, soit plus de 300 appels par mois. La Caisse d'Épargne a financé des allocations d'urgence aux malades en attente de prise en compte administrative de leur situation.

Horizon Cancer

Caisse d'Épargne Val de France-Orléanais

Rebonds sportifs

Jouer au basket peut mobiliser toute une ville pour plus de citoyenneté et de convivialité... C'est le pari de l'ASELQO, association orléanaise tournée vers l'animation des quartiers en difficulté. A l'automne 2004, elle a lancé le premier tournoi de basket de rue auquel 400 jeunes de l'agglomération ont participé. Au-delà du sport, cette initiative a permis aux jeunes de développer leur sens de l'organisation, de l'engagement, du respect des autres dans la mixité. La Caisse d'Épargne a soutenu ce projet qui a réuni 2 700 spectateurs pour la finale au Palais des Sports.

ASELQO (Association sportive et de loisirs des quartiers d'Orléans)

Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

Appui à l'adolescence en difficulté

L'association Maison pour vivre gère un centre hébergeant des enfants et adolescents délinquants ou en situation d'exclusion sociale. Le concept repose sur une idée originale : offrir à chacun de ces jeunes marginalisés un espace individuel où ils peuvent retrouver progressivement leur autonomie au quotidien. Les travaux d'aménagement ont été soutenus par le département de l'Ardèche et la Caisse d'Épargne. Aujourd'hui, 40 mineurs disposent d'un lieu de vie plus adapté à leurs besoins.

Maison pour vivre

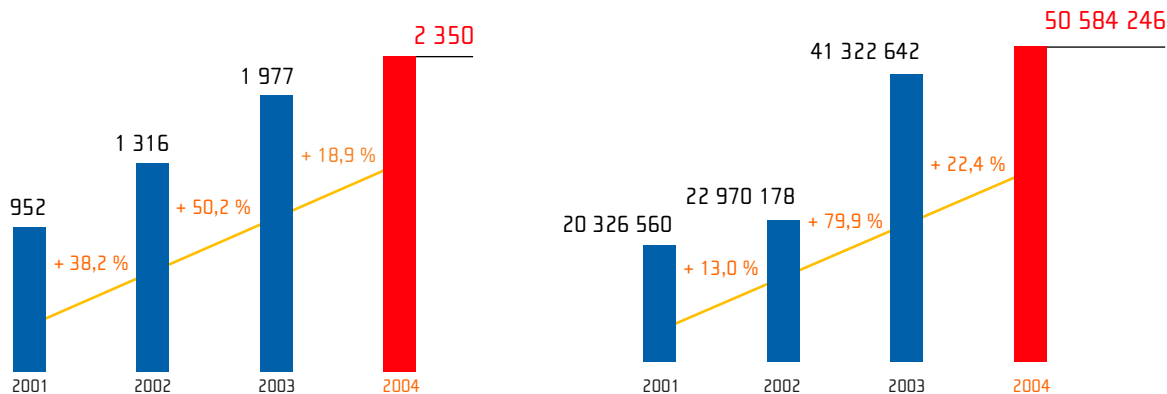




Les PELS en quelques chiffres

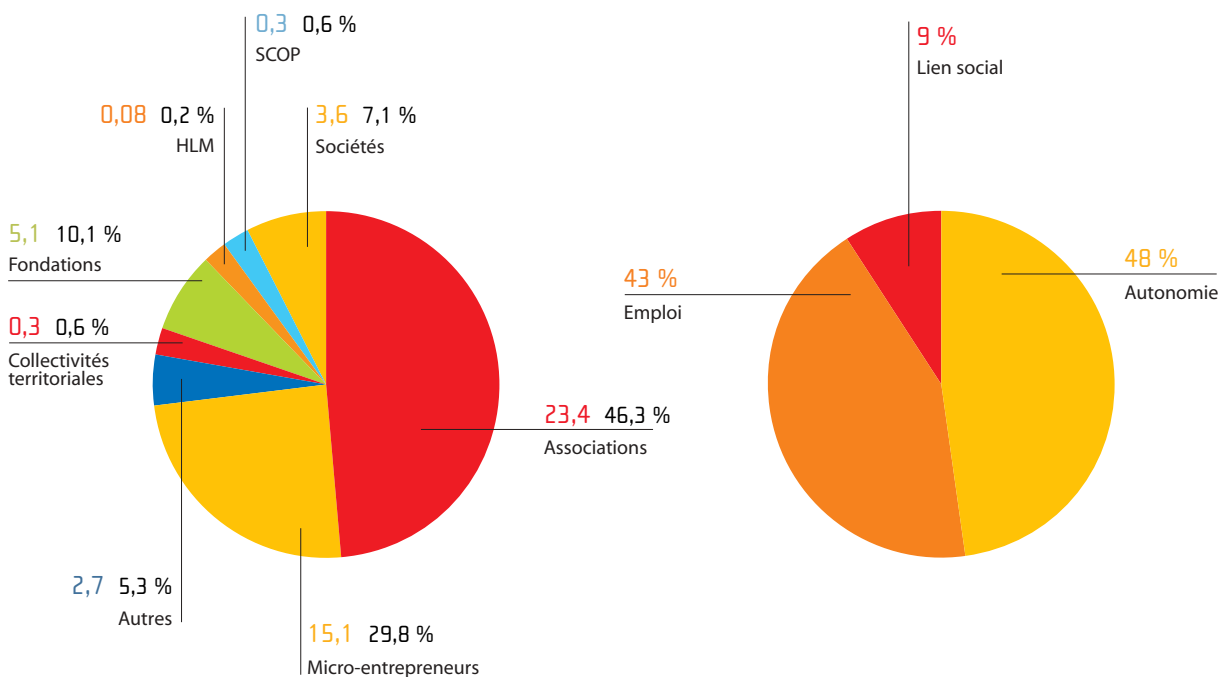
Le montant des enveloppes PELS est établi chaque année sur la base des résultats des Caisses d'Épargne et du montant des intérêts des parts sociales.

Ce montant est par conséquent susceptible de variation d'une année sur l'autre.



Nombre de PELS par année

Montants engagés par année (en euros)



Bénéficiaires finaux par nature juridique (montants engagés en millions d'euros)

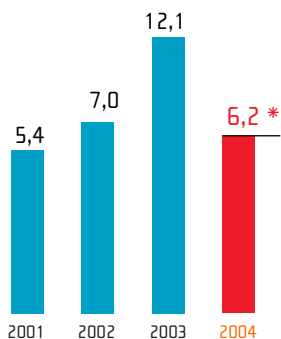
Répartition par domaine d'intervention (en pourcentage du montant total)

Priorité à l'insertion bancaire du micro-entrepreneur

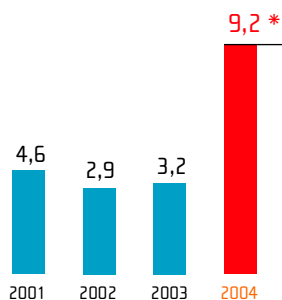
Le rôle des Caisses d'Épargne n'est pas seulement d'octroyer un crédit au créateur afin de lui permettre de créer sa propre entreprise, mais aussi de faciliter son insertion bancaire. 22 Caisses d'Épargne ouvrent des comptes professionnels aux créateurs. Plus de la moitié d'entre elles leur accordent des tarifs préférentiels, certaines vont jusqu'à une exonération totale des frais pendant la durée du crédit.

Emploi

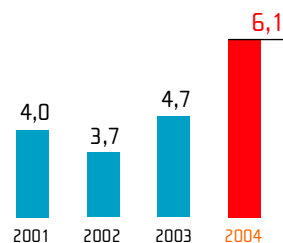
(en millions d'euros)



Financement et insertion bancaire du créateur d'entreprise



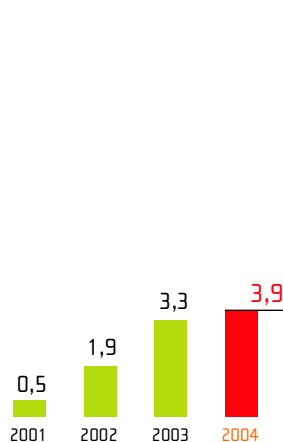
Soutien aux professionnels de l'accompagnement



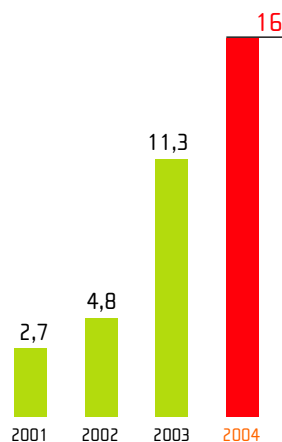
Insertion par l'emploi

Autonomie

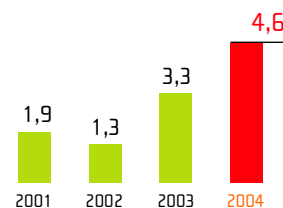
(en millions d'euros)



Maîtrise des savoirs de base dont les questions d'argent



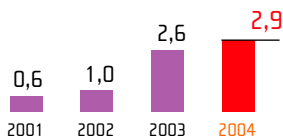
Autonomie des personnes âgées ou malades ou handicapées



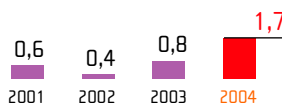
Satisfaction des besoins fondamentaux

Lien social

(en millions d'euros)



Insertion par la culture et le sport



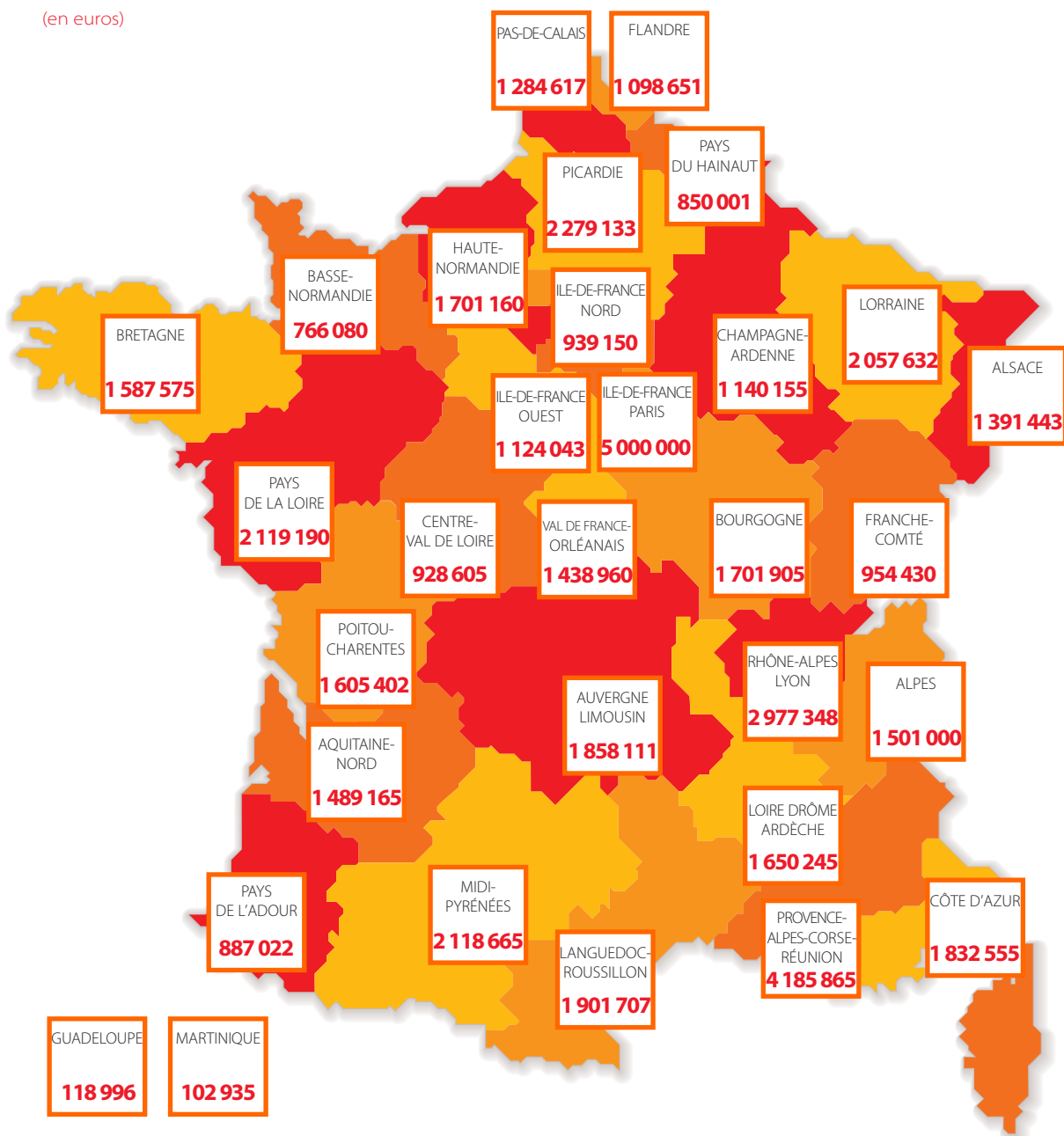
Protection de l'environnement favorisant la cohésion sociale

* Jusqu'en 2003, les abondements aux fonds de prêts d'honneur des organismes d'accompagnement étaient assimilés à des crédits et imputés au domaine "Financement et insertion bancaire du créateur d'entreprise".

En 2004, les règles ont changé : ces abondements sont désormais assimilés à des subventions et sont imputés au domaine : "Soutien aux professionnels de l'accompagnement".

Répartition géographique des PELS attribués en 2004

(en euros)



Des créateurs venant de tous les horizons, avec des motivations variées

Les créateurs d'entreprise bénéficiant du dispositif PELS ont des profils très diversifiés : des jeunes adultes n'ayant jamais accédé au marché du travail aux personnes ayant une expérience professionnelle ancienne, des individus à faible qualification aux diplômés de l'enseignement supérieur, des chômeurs longue durée aux indépendants ayant déjà été à leur compte...



Les PELS, comment ça marche ?

Vous avez un projet ? L'association à laquelle vous appartenez ou vous-même souhaitez bénéficier du soutien de la Caisse d'Épargne ? Voici l'ensemble des critères permettant de savoir si votre projet entre dans le cadre des PELS.

Les conditions d'obtention d'un PELS

Pour bénéficier d'un financement PELS, votre projet doit comporter :

- un porteur de projet : c'est le responsable juridique et financier du projet. Association, structure à but non lucratif ou créateur d'entreprise ;
- une finalité : elle se décline en objectifs quantitatifs et qualitatifs. Ces objectifs doivent être précis et mesurables ;
- un public cible : une ou plusieurs personnes en difficulté ou en recherche d'autonomie ;
- des moyens : ce sont les biens et services mis en œuvre par l'organisme porteur de projet pour réaliser l'action prévue ;
- des partenaires éventuels : ils contribuent au financement du projet ;
- un calendrier de réalisation : le projet a une durée de vie déterminée à l'avance ;
- un plan de financement et un budget prévisionnel ;
- un dispositif d'évaluation : le projet doit pouvoir être évalué a posteriori, notamment en termes d'écart entre les prévisions et les réalisations.

Une base éthique pour tous les participants au processus PELS

Pour les administrateurs de sociétés locales d'épargne, comme pour tous les autres participants au processus PELS – collaborateurs, sociétaires, experts extérieurs, partenaires associatifs... –, une charte éthique est en cours d'élaboration pour les guider dans leur action. Dans l'attente de cette charte, les différents acteurs sont tenus de respecter un certain nombre de principes tels que : respect de la législation et des normes du Groupe Caisse d'Epargne, conflit d'intérêts, confidentialité, respect de la personne...

La demande de dossier

Votre demande de financement PELS doit être faite auprès de la Caisse d'Epargne du territoire sur lequel le projet va se dérouler prioritairement.

Pour cela, vous pouvez :

- contacter directement le responsable intérêt général de votre Caisse d'Epargne (cf. page 15) ;
- ou télécharger le dossier de pré-instruction sur Internet : www.societaires.caisse-epargne.fr et sélectionner votre région.

(Attention, cette possibilité n'existe pas encore pour toutes les Caisses d'Epargne. Renseignez-vous auprès du responsable intérêt général de la région concernée.)

La sélection du dossier

Une fois le dossier renvoyé à la Caisse d'Epargne, vous pouvez être recontacté pour complément d'information. Le circuit du dossier peut ensuite différer selon l'organisation de chaque Caisse d'Epargne : globalement, les dossiers recevables sont transmis à un comité de sélection, souvent constitué de collaborateurs, d'élus de la Caisse d'Epargne et d'experts. Le comité de sélection propose ses choix au directoire de la Caisse d'Epargne.

La remise du financement

La Caisse d'Epargne signe une convention avec l'organisme porteur de projet. Elle lui verse les fonds et peut organiser avec lui une cérémonie de remise du financement en présence d'administrateurs de la société locale d'épargne ou de relais d'opinion.

Plus de
500
administrateurs
de SLE
participent au processus
PELS

Le suivi du projet

Une fois le projet réalisé, la Caisse d'Épargne procédera à son évaluation (cf. encadré page 3).

Le rôle des administrateurs

Les administrateurs des sociétés locales d'épargne sont impliqués dans l'ensemble de la démarche : ils peuvent participer à la détermination des domaines d'intervention privilégiés par leur Caisse d'Épargne ; ils sont prescripteurs de projets ; ils jouent un rôle dans l'instruction des projets, leur sélection, dans le suivi et l'évaluation ainsi que dans la recherche de bénévoles accompagnant les porteurs de projets.

Les appels à projet

Dans certaines régions, des appels à projets ont été lancés en 2004 afin de faire connaître à un large public l'opportunité offerte par la Caisse d'Épargne de financer des projets de grande proximité. Pour offrir la chance à chaque porteur de projet de bénéficier d'un financement PELs, l'appel à projets peut se faire par insertion dans la presse locale, affichage en agence Caisse d'Épargne, ou tout autre moyen approprié.

Généralement, la Caisse d'Épargne alloue une enveloppe à un thème spécifique, tel que la protection de l'environnement favorisant la cohésion sociale ou le maintien à domicile des personnes âgées... Le but est de favoriser l'économie locale de proximité en soutenant et en accompagnant des organismes, y compris de très petites structures. Au travers de cette démarche, la Caisse d'Épargne renforce encore davantage ses liens avec les différents acteurs au cœur des territoires.

Aujourd'hui, six Caisses d'Épargne ont déjà lancé un appel à projets pour un montant moyen compris entre 100 000 et 200 000 euros.

Contactez les réseaux d'accompagnement partenaires des Caisses d'Épargne :

Adie (Association pour le droit à l'initiative économique)

www.adie.org

tél. : 01 56 03 59 00

Boutiques de Gestion

www.boutiques-de-gestion.com

tél. : 01 43 20 54 87

France Active

www.franceactive.org

tél. : 01 53 24 26 26

FIR (France Initiative Réseau)

www.fir.asso.fr

tél. : 01 40 64 10 20

Alpes > Christian Delafon 10, rue Hébert - BP 225 - 38043 Grenoble cedex 09	christian.delafon@cealpes.caisse-epargne.fr	04 76 28 38 41
Alsace > Raymond Lutz 2, quai Kléber - 67925 Strasbourg cedex 9	raymond.lutz@cealsace.caisse-epargne.fr	03 88 52 56 30
Aquitaine-Nord > Catherine Urbain 61, rue du Château-d'Eau - 33076 Bordeaux cedex	catherine.urbain@cean.caisse-epargne.fr	05 56 00 17 94
Auvergne et Limousin > Jean Reveiller 63, rue Montlossier - 63961 Clermont-Ferrand cedex 9	jean.reveiller@cepal.caisse-epargne.fr	04 73 98 57 30
Auvergne et Limousin > Jean-Pierre Parron 12, rue d'Isly - 87000 Limoges	jean-pierre.parron@cepal.caisse-epargne.fr	05 55 33 87 36
Basse-Normandie > Michel Marchand 7, rue du Colonel-Rémy - 14901 Caen cedex 9	michel.marchand@cebn.caisse-epargne.fr	02 31 46 46 54
Bourgogne > Laurence Drevon 1, rond-point de la Nation - BP 23088 - 21088 Dijon cedex 9	laurence.drevon@cebo.caisse-epargne.fr	03 80 70 79 96
Bretagne > Joël Moullé 4, rue du Chêne-Germain - BP 8 - 35511 Cesson-Sévigné cedex	joel.moullé@cebret.caisse-epargne.fr	02 99 25 62 93
Centre-Val de Loire > Pierre Lajoie 267, rue Giraudeau - BP 808 - 37041 Tours cedex	pierre.lajoie@cecvl.caisse-epargne.fr	02 47 36 50 48
Champagne-Ardenne > Jean-Paul Penaud 12-14, rue Carnot - 51722 Reims cedex	jean-paul.penaud@ceca.caisse-epargne.fr	03 26 79 79 32
Côte d'Azur > Jean-Jacques Beltramo 455, promenade des Anglais - 06205 Nice cedex 3	jean-jacques.beltramo@cecaz.caisse-epargne.fr	04 93 18 48 70
Flandre > Sylvie Dubaële 24, av. Gustave-Delory - BP 459 - 59058 Roubaix cedex 1	sylvie.dubaele@flandre.caisse-epargne.fr	03 20 66 62 26
Franche-Comté > Bernard Mira 2, rue Gabriel-Plançon - 25044 Besançon cedex	bernard.mira@cefc.caisse-epargne.fr	03 81 65 75 07
Guadeloupe > Max Pélissier 20, lotissement Piazza Grand-Camp - 97142 Abymes	max.pelissier@cegua.caisse-epargne.fr	05 90 93 12 12
Haute-Normandie > Claude Godin 151, rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume	claud.godin@cehn.caisse-epargne.fr	02 35 59 43 19
Ile-de-France Nord > Christophe Lafarge 35, bd du Port - BP 386 - 95028 Cergy-Pontoise cedex	christophe.lafarge@ceifn.caisse-epargne.fr	01 34 22 26 89
Ile-de-France Ouest > François Alzina 14, av. du Centre - 78067 St-Quentin-en-Yvelines cedex	francois.alzina@ceifo.caisse-epargne.fr	01 30 12 42 10
Ile-de-France Paris > Anne Gay 19, rue du Louvre - BP 94 - 75021 Paris cedex 01	anne.gay@ceidfp.caisse-epargne.fr	01 40 41 30 56
Languedoc-Roussillon > Didier Amouroux 254, rue Michel-Teule - BP 7330 - 34184 Montpellier cedex 4	didier.amouroux@celr.caisse-epargne.fr	04 67 91 87 88
Loire Drôme Ardèche > Roger Béraud 17, rue Pontchardier - BP 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2	roger.beraud@celda.caisse-epargne.fr	04 77 47 73 70
Lorraine > Jean-Pierre Barbot 2, rue Royale - BP 70784 - 57012 Metz cedex 1	jean-pierre.barbot@lorraine.caisse-epargne.fr	03 87 21 40 88
Martinique > Alain Crater BP 660 - 97263 Fort-de-France cedex	alain.crater@cemar.caisse-epargne.fr	05 96 59 08 37
Midi-Pyrénées > Michel Lacotte 10, rue Maxwell - BP 1006 - 31023 Toulouse cedex	michel.lacotte@cemp.caisse-epargne.fr	05 62 12 12 82
Pas-de-Calais > Marie-Françoise Pochon 1, place de la République - BP 199 - 62304 Lens cedex	marie-francoise.pochon@cepdc.caisse-epargne.fr	03 21 79 20 71
Pays de la Loire > Sophie Stephan 15, av. de la Jeunesse - BP 127 - 44703 Orvault cedex	sophie.stephan@cepd.caisse-epargne.fr	02 40 67 04 69
Pays de l'Adour > Jean-Michel Aragon 18, av. de la Gare - BP 28 - 40101 Dax cedex	jean-michel.aragon@cepa.caisse-epargne.fr	05 58 56 32 50
Pays du Hainaut > Gaétan Cavitte 31, av. Clemenceau - BP 249 - 59306 Valenciennes cedex	gaetan.cavitte@cepdh.caisse-epargne.fr	03 27 14 53 85
Picardie > Nicole Pachocinski 2, bd Jules-Verne - BP 727 - 80007 Amiens cedex 1	nicole.pachocinski@picardie.caisse-epargne.fr	03 22 33 98 76
Poitou-Charentes > Carolle Cecconi 18, rue Gay-Lussac - BP 156 - 86004 Poitiers cedex	carolle.cecconi@cepc.caisse-epargne.fr	05 49 44 50 47
Provence-Alpes-Corse > Stéphanie Fournier-Girousse 53, cours Pierre-Puget - 13006 Marseille	stephanie.fournier-girousse@cepacr.caisse-epargne.fr	04 91 57 26 97
Rhône-Alpes Lyon > Patrice Bonnet St Georges 42, bd Eugène-Déruelle - BP 3276 - 69404 Lyon cedex 03	patrice.bonnet-st-georges@ceral.caisse-epargne.fr	04 72 60 20 75
Val de France-Orléanais > Jean-Louis Torrecilla 4, rue des Hôtelleries - BP 1513 - 45058 Orléans cedex 1	jean-louis.torrecilla@cevfo.caisse-epargne.fr	02 38 78 15 06



Au-delà des PELS

L'engagement sociétal du Groupe Caisse d'Épargne va bien au-delà des PELS. Des structures spécialisées renforcent son action dans trois domaines où il est historiquement présent : l'autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées ; les savoirs de base et la pédagogie de l'argent ; le patrimoine. Une partie seulement de leurs actions est financée comme PELS.

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Reconnue d'utilité publique en 2001, la Fondation mène des actions de lutte contre les formes de dépendance et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou à des situations d'illettrisme. Opérateur à but non lucratif, elle gère un réseau de 60 établissements : 55 résidences médico-sociales accueillent 3 800 personnes âgées, malades ou handicapées ; 3 établissements sanitaires soignent environ 4 000 personnes par an ; 2 services de télé-assistance comptent 3 000 abonnés et un service d'aides ménagères à domicile pour plus de 800 personnes âgées. Acteur direct de la lutte contre l'illettrisme, la Fondation, au travers du programme "Savoirs pour réussir", offre à des jeunes de participer à un processus de remise à niveau des savoirs de base grâce à l'appui de tuteurs bénévoles dont des sociétaires des Caisses d'Épargne. Enfin, la Fondation soutient et finance des projets innovants dans le cadre des opérations d'intérêt général qu'elle a définies. Ainsi les dons des différentes Caisses d'Épargne et filiales du Groupe permettent à la Fondation de faire émerger des solutions sociales innovantes.

Fondation CES - Marguerite Azcona
27-29, rue de la Tombe-Issuire, 75673 Paris cedex 14
tél. : 01 58 40 31 44
marguerite.azcona@fondation.caisse-epargne.fr

L'association Finances & Pédagogie

Structure spécialisée dans la formation et la pédagogie de l'argent auprès des populations jeunes, fragiles ou surendettées, l'association Finances & Pédagogie a été créée, il y a plus de 45 ans, par les Caisses d'Épargne. Association de proximité, son organisation est décentralisée (24 sites opérationnels). Elle apporte une information ciblée sur les relations à l'argent, la gestion du budget, l'utilisation des crédits et la gestion des relations bancaires.

Elle permet à des micro-créateurs d'être également informés sur la gestion de leurs finances personnelles. Elle propose aux personnes relais (assistantes sociales, tuteurs familiaux, aides à domicile, personnels des maisons de retraite...) de compléter leurs connaissances sur des aspects techniques et de disposer d'un accompagnement dans la mise en place d'actions spécifiques de lutte contre l'exclusion, notamment la prévention du surendettement. En 2004, près de 60 000 personnes ont été sensibilisées et formées, soit plus de 2 800 sessions et 7 900 heures de formation.

Finances & Pédagogie - Chantal Fazékas
5-7, avenue René-Coty, 75673 Paris cedex 14
tél. : 01 58 40 41 91
chantal.fazekas@finances-pedagogie.caisse-epargne.fr

La Fondation Belem

Reconnue d'utilité publique et créée en 1980, la Fondation assure la garde du *Belem*, unique survivant de la flotte des grands voiliers français à phare carré du XIX^e siècle, et seul bâtiment de cet âge – 108 ans – à naviguer. Sa mission : promouvoir les traditions et le patrimoine maritimes de la France, et assurer l'entretien et l'exploitation du *Belem* en tant que navire-école.

Le *Belem* accueille chaque année de 1 000 à 1 500 stagiaires ainsi que des entreprises et des collectivités. Des embarquements à finalité sociale – éducation, insertion – sont organisés à l'initiative ou avec le concours des Caisses d'Épargne, notamment au travers de PELS. La Fondation veille à ce que le *Belem* soit présent dans un certain nombre de rassemblements nautiques en France ou à l'étranger pour y tenir son rang d'ambassadeur du pavillon national.

Fondation Belem - Eric Gavoty
27-29, rue de la Tombe-Issuire, 75014 Paris
tél. : 01 58 40 46 46
eric.gavoty@cnce.caisse-epargne.fr



Valembois - Ecuras (16)

Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

77, bd Saint-Jacques, 75014 Paris
Tél. : 01 58 40 41 42 - Fax : 01 58 40 48 00
www.groupe.caisse-epargne.com

Fédération Nationale des Caisses d'Épargne

125, rue de la Faisanderie, 75116 Paris
Tél. : 01 44 38 50 50 - Fax : 01 44 38 50 99
www.federation.caisse-epargne.fr



CAISSE D'ÉPARGNE